

Image not found or type unknown



## Réception d'un commandement de payer avec saisie mobilière

Par **Poupoo28**, le **01/08/2019 à 18:10**

une amie vient de recevoir une ordonnance d'injonction de payer avec saisie mobilière par un huissier, émise par sa banque pour une forte somme. A priori il semble qu'il y ait forclusion. Pour cause chômage elle a été en cessation de paiement en juin 2014, premier commandement de payer 2 sept. 2015. Vente à la bougie de son appartement avril 2017. Sur toutes ces dates les 2 ans sont largement dépassées, donc si je ne me trompe pas forclusion. Doit elle faire un courrier à sa banque ? A l'huissier ? Ou ne pas bouger. De toute façon elle est totalement insolvable... merci de votre réponse